

**LE CPAS PROPOSE DES AIDES POUR TOUS
LES BERCHEMOIS DANS LE BESOIN.**

#aide sociale

DES DIFFICULTÉS À PAYER VOS FACTURES D'ÉNERGIE ?

- Vous n'arrivez plus à payer vos factures d'énergie ?
- Votre fournisseur menace de vous couper le gaz et/ou l'électricité ou vous a posé un limiteur de puissance ?
- Vous avez des questions concernant votre consommation d'énergie ?



LE CPAS PEUT VOUS AIDER !



**CPAS
OCMW**

BERCHEM-SAINTE-AGATHE
SINT-AGATHA-BERCHEM

LE CPAS PEUT VOUS AIDER !

(MÊME SI VOUS NE BÉNÉFICIEZ PAS DÉJÀ D'UNE AIDE SOCIALE)

1. Si vous n'êtes pas aidé par le CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

Ce n'est pas compliqué : vous pouvez faire une demande d'aide en vous rendant au CPAS, 91 avenue de Selliers de Moranville, les lundis et mercredis à 13h30 (les 3 premières personnes sont assurées d'être reçues par la Cellule énergie).

Les demandes d'aide ne peuvent pas être prises par téléphone (pour accepter votre demande, nous devons vérifier votre identité).

Lors de votre demande, vous recevez un accusé de réception et une date de rendez-vous avec un.e assistant.e social.e afin d'étudier votre demande.

LE CPAS PEUT VOUS AIDER !



CPAS
OCMW

BERCHEM-SAINTE-AGATHE
SINT-AGATHA-BERCHEM

LES DÉMARCHES

Les démarches sont simples et vous aurez une réponse sous 30 jours.



Le CPAS dispose d'une **Cellule Energie** qui peut vous conseiller afin de réduire votre consommation et/ou votre facture d'énergie (eau, gaz, électricité, etc.) et également vous aider :

- Dans vos démarches auprès de votre fournisseur ;
- A négocier un plan de paiement avec votre fournisseur ;
- A obtenir une intervention financière dans le paiement de vos factures ;
- A diminuer votre consommation d'énergie ;
- Etc.

LE CPAS PEUT VOUS AIDER !



CPAS
OCMW

BERCHEM-SAINTE-AGATHE
SINT-AGATHA-BERCHEM

2. Vous recevez déjà une aide financière, vous êtes aidé par le CPAS, le SPF Sécurité sociale pour handicap ou le SPF Pensions ?

Vous avez automatiquement droit au tarif social gaz & électricité.

3. Vous bénéficiez de l'intervention majorée (réduction sur les frais de santé)

Vous avez, depuis le 1er février 2021, automatiquement et exceptionnellement droit au tarif social gaz & électricité. Cette mesure est prolongée jusqu'au 31 mars 2023.

4. Vous avez droit au statut de client protégé ?

Le CPAS peut vous aider dans vos démarches.

LE CPAS PEUT VOUS AIDER !



CPAS
OCMW
BERCHEM-SAINTE-AGATHE
SINT-AGATHA-BERCHEM

Informations et contacts :

02/482 13 55 - N° vert 0800 35 262

celluleenergie@cpas-ocmwberchem.brussels

Accueil "énergie" :

les lundis et mercredis à partir de 13h30

(les 3 premières personnes sont assurées d'être reçues par la Cellule énergie).